



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

10.02.2026

Titre du projet du marché:

Retraitement de lignes sismiques 2D historiques vaudoises et suisses

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#17353

N° de la publication SIMAP:

#17353-01

Date de publication SIMAP:

10.02.2026

Adjudicateur:

Etat de Vaud

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Place du Château 4, Château Cantonal

1014 Lausanne

Organisateur:

Direction générale de l'environnement (DGE)

Division géologie, sols, déchets et eaux souterraines (GEODES)

Av. de Valmont 30b, 1014 Lausanne

Inscription:

Sur simap, jusqu'au 10.04.2026.

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

Sur simap, jusqu'au 23.02.2026.

Rendu documents:

Jusqu'au 10.04.2026 à 17h. Le soumissionnaire doit déposer son offre sous format papier en un exemplaire et sous format numérique (clé USB) en un exemplaire à l'adresse: Direction générale de l'environnement (DGE), Division géologie, sols, déchets et eaux souterraines (GEODES), À l'attention de M. Pascal Blunier, Av. de Valmont 30b, 1014 Lausanne ou au format électronique via la plateforme Simap.ch. Le cachet postal ne fait pas foi.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71621000 Services d'analyse technique ou services de conseil

Description détaillée des prestations / du projet:

Le projet vise la réalisation d'un retraitement de lignes sismiques historiques (vintage):
82 lignes sismiques pour 929 km sur le territoire vaudois (subset Canton de Vaud)
23 lignes sismiques pour 805 km sur le reste de la suisse (subset Swisstopo)
Le travail de retraitement visera tout particulièrement à : améliorer la résolution des lignes sismiques, maximiser la valeur informationnelle, notamment en vue d'une interprétation pour les objectifs de la géothermie profonde, assurer une homogénéité des lots de lignes sismiques traitées.

Communauté de mandataires:

Pas admise.

Sous-traitance:

Admise, maximum 25%.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

- BLUNIER Pascal - Chef de section Géologie - DGE-GEODES
- BAZALGETTE Loïc - Chef de projet modélisation géologique - DGE-GEODES
- MARCHANT Robin - Conservateur de Géologie et géophysique- Musée Cantonal des sciences naturelles
- FABBRI Stefano - Expert en géoénergie et géophysique - Service géologique national Swisstopo
- BERES Milan - Spécialiste en géophysique - Service géologique national Swisstopo
- Eric Gillot - Assistant au Maître d'Ouvrages (expert) - EGEO Services SASu
- Suppléante: ORTET Sandrine - Cheffe de projet géothermie profonde - DGE-GEODES

Conditions de participation:

Pour participer à la procédure, le soumissionnaire (et ses sous-traitants éventuels) doit (doivent) respecter, conformément à l'art. 12 AIMP 2019 :

- les dispositions relatives à la protection des travailleurs (cf. art. 3, let. e AIMP 2019) et les conditions de travail (cf. art. 3, let. d AIMP 2019) en vigueur; les dispositions cantonales en la matière demeurent réservées (cf. art. 6 LCMP-FR ; art. 10 LMP-JU ; art. 5, al. 2 LCMP-NE ; art. 8 LMP-VD ; art. 9 LcAIMP-VS);
- les obligations d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN; RS 822.41);
- les dispositions relatives à l'égalité de traitement salarial entre femmes et hommes;
- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) en cas de prestations exécutées à l'étranger;
- les dispositions légales en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles.

En outre, le soumissionnaire (et ses sous-traitants éventuels) doit (doivent) être à jour dans le paiement des impôts et des cotisations sociales, et ne pas avoir conclu d'accords illicites affectant la concurrence (art. 26 al. 1 AIMP 2019).

Critères d'aptitude:

Capacité professionnelle du soumissionnaire: Entreprise ou département d'entreprise spécialisé dans le traitement de données sismiques issues de campagnes de prospection par sismique réflexion.

Critères d'adjudication / de sélection:

1- Prix (méthode T200) - Pondération 30%

2- Qualités techniques de l'offre - Pondération 30%

(2.1 - Qualité et adéquation des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché - 25%, 2.2 - Degré de compréhension du cahier des charges et des prestations - 5%)

3- Organisation pour l'exécution du marché - Pondération 20%

(3.1 - Qualifications des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché - 15%, 3.2 - Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché - 5%)

4- Organisation de base du soumissionnaire - Pondération 10%

(4.1- Organisation interne du soumissionnaire et ressources - 5%, 4.2- Contribution du soumissionnaire au développement durable - 5%)

5- Références du soumissionnaire - Pondération 10%

Le barème des notes est de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont corrects.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

Cette procédure a fait l'objet d'une certification par l'OMPr avant sa publication sur simap. L'OMPr se réjouit de l'organisation de cette procédure.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes